



Municipalité régionale de comté des Sources

309, rue Chassé, Asbestos (Québec) J1T 2B4

☎ (819) 879-6661

☎ (819) 879-5188

mrcdessources@mrcdessources.com

COPIE DE RÉSOLUTION

Quatre cent cinquante-quatrième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue par visioconférence, le mercredi le 27 janvier 2021, à 19 h 30. Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
HAM-SUD	M. Serge Bernier
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement et secrétaire-trésorier adjoint	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe à la direction	Mme Virginie Dupont

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources

2021-01-11125

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS) MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

Pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2021 pour cinq municipalités membres cinq (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien
Canton de Saint-Camille
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

CONSIDÉRANT que le 25 novembre 2020, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2020-11-11070 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2021 au montant de 13 519 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 5 436 271 \$;

CONSIDÉRANT que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

Cotisation à la FQM	6 019 \$
Aménagement, OMH	7 500 \$
Total	13 519 \$

CONSIDÉRANT que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que le projet de Règlement numéro 260-2020, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources a été adopté à la séance du 25 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE le Règlement numéro 260-2020, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités suivantes :

Cotisation à la FQM
Aménagement, OMH

pour le budget de l'année 2021, soit adopté et qu'il soit statué comme suit :

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent projet de règlement porte le titre de *“Règlement imposant des quotes-parts aux cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2021.*

Cotisation à la FQM
Aménagement, OMH

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 6 019 \$:

Cotisation à la FQM **6 019 \$**

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	1 044 \$
Canton de Saint-Camille	1 044 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	1 235 \$
Municipalité de Ham-Sud	1 044 \$
Municipalité de Wotton	1 652 \$

2) Les quotes-parts totalisant 7 500 \$:

Aménagement, OMH **7 500 \$**

Demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon la richesse foncière de ces cinq (5) municipalités, à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	1 011 \$
Canton de Saint-Camille	1 160 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	1 986 \$
Municipalité de Ham-Sud	954 \$
Municipalité de Wotton	2 389 \$

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir :

1	: 25% des contributions totales :	le 15 mars 2021
2	: 25% des contributions totales :	le 15 juin 2021
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2021
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2021

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

2021-01-11125 (suite)

RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2020 QUOTES-PARTS 2021 PARTIE II (CINQ (5) MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



Hugues Grimard
Préfet



Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Avis de motion	:	25 novembre 2020
Projet de règlement	:	25 novembre 2020
Publication	:	20 janvier 2021
Adoption du règlement	:	27 janvier 2021
Entrée en vigueur	:	

Véritable extrait du registre des procès-verbaux, le 4 mars 2021.



Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier